Lieu: ST MARTIN D HERES (38) Référence du point de mesure: 119

Date de la mesure : 26/07/2001

# Situation et caractéristiques du point de mesure

Localisation précise du point de mesure Caractéristiques du point de mesure

N°: 15 Rue: Georges Perec Mesure effectuée à l'extérieur

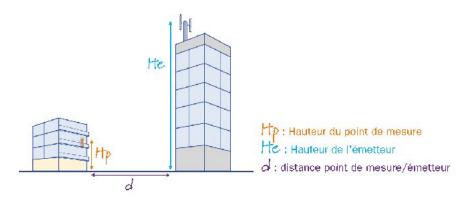
Place/Autre: Type d'environnement: Rue / Route / Parking /

Cour

Code postal: 38400 Latitude: 45° 11' 8" N

Ville: ST MARTIN D HERES Longitude: 5° 46' 8" E

# **Emetteurs visibles**



#### Schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He

Emetteurs	Нр	He	d
GSM/UMTS	0 m	30 m	80 m

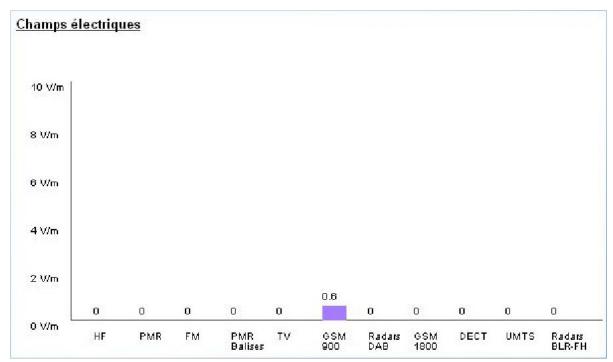
### Synthèse des résultats

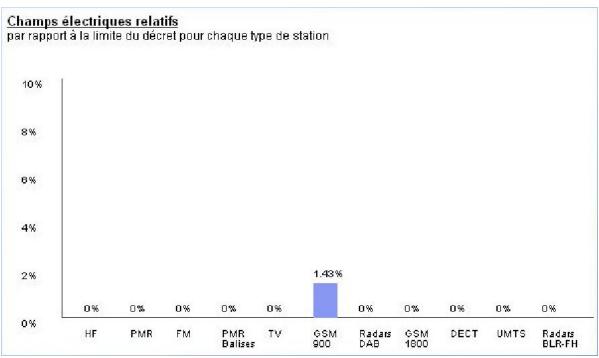
Valeur limite respectée		
Par fréquence :	Oui	Le champ Electrique total du site Etotal est
Par l'ensemble des émetteurs :	Oui	70,1 fois plus petit que la valeur limite la plus faible.

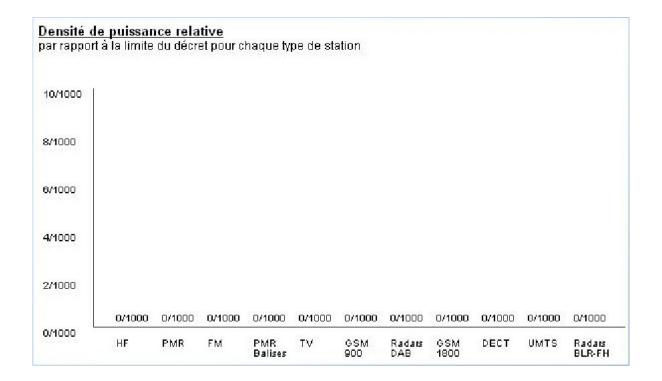
# Résultats des mesures réalisées à l'analyseur de spectre

Relevé des mesures réalisées sur toutes les fréquences dont le niveau est supérieur au 1/1000ème de la valeur limite fixée par le décret du 3 mai 2002

Fréquence (en MHz)	Service	Ei= Champ électrique efficace moyen (en V/m)	Valeur limite (en V/m)	Niveau du Champ Electrique mesuré par rapport à la valeur limite fixée par le décret du 3 mai 2002
936,2000	GSM 900	0,0618	42,07	681 fois inférieur
936,6000	GSM 900	0,0682	42,08	617 fois inférieur
950,4000	GSM 900	0,5930	42,39	71 fois inférieur
	ectrique total du si $=\sqrt{\sum E_i^2}$ =	and the second s	42,07 V/m	est la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002







## Valeurs pour l'ensemble des émissions du site

(Calculs réalisés conformément à l'annexe 2.3-b du décret du 3 mai 2002)

Pour les fréquences comprises entre 1 Hz et 10 MHz Pour les fréquences égales ou spérieures à 100 kHz

Valeur limite	Valeur calculée	
1	0,00000	
1	0,00020	

L'agence nationale des fréquences n'engage pas sa responsabilité quant à l'exactitude des résultats des mesures de champs électromagnétiques si celles-ci ont été effectuées par des tiers.